

PROTECK ASSISTANCE
8 Av. du Général de Gaulle
46100 FIGEAC

☎ 05 65 34 10 64
✉ commercial@proteckassistance.fr
🌐 https://www.proteckinformatique.fr

JB TAXI - JEROME BAYLE
1 rue des Violettes
46270 FELZINS
France

Date facturation	Date échéance	Réf. client	Code client
03/01/2026	02/02/2026		

RENOUVELLEMENT OFFICE 365 + ANTI VIRUS

Désignation	P.U. HT	Qté	Total HT
ANTIVIRUS 1PC ABONNEMENT ANNUEL ANTI-VIRUS BITDEFENDER FOR BUSINESS AVEC GESTION CENTRALISE Antimalware (Vaccin anti-ransomware, Advanced Threat control) / Pare-feu / Contrôle de contenu / Filtrage web Protection contre l'accès aux paramètres de l'antivirus via mot de passe. <u>Abonnement renouvelable automatique à échéance pour d'un an.</u> (Du 03/01/2026 au 02/01/2027)	42,00	2	84,00
Microsoft 365 Apps for Business ABONNEMENT ANNUEL Engagement 12 Mois Ferme date d'anniversaire: 20/03 Logiciels Office complets installés Word, Excel, PowerPoint, Outlook, Publisher, OneNote, Access et Teams sur un maximum de 5 PC, Mac, Tablette, Smartphone. Office Online, versions en ligne d'Office avec Word, Excel et PowerPoint Stockage et partage de fichiers avec un espace de stockage de 1 To par utilisateur Mise à jour vers nouvelle version comprise <u>Validité :</u> (Du 03/01/2026 au 02/01/2027)	130,00	1	130,00

Catégorie d'opérations : Prestation de services

Total HT	214,00 €
Total TVA 20%	42,80 €
Total TTC	256,80 €

Conditions de règlement : Règlement à 30 jours

Règlement par virement sur le compte bancaire suivant:

Banque: Crédit Agricole Centre France / Agence de Maurs
 Adresse: CAISSE REGIONALE CREDIT AGRICOLE CENTRE FRANCE
 Nom du propriétaire du compte: SASU PROTECK ASSISTANCE
 Code IBAN: FR76 1680 6048 2166 0553 2953 346
 Code BIC/SWIFT: AGRIFRPP868

DEPLACEMENT

Les frais de déplacement ne sont pas compris et sont facturés 0.75€ du kilomètre. (voiture + Coût horaire)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40€ (Article D.441-5)

Les marchandises restent la propriété du vendeur jusqu'à leur paiement intégral.

Conformément à la loi, un intérêt égal à 1.5 fois le taux légal sera appliqué au montant de la facture après la date de règlement prévue.

CA 27/01